

*Si nous n'avions pas d'hiver,
le printemps ne serait pas si agréable*



**Nous manquons de photo représentant notre belle municipalité
S.V.P. nous en faire parvenir à info@munivipalitegallichan.ca**

<p>Information publiée en temps réel, aucune attente! Page Facebook : Municipalité de gallichan</p>	<p>L'Édition du journal mensuel est ajoutée sur le site Web de la municipalité en version imprimable! Gallichan.ao.ca</p>	<p>Des copies imprimées seront disponibles au point de chute dans la boîte de distribution en avant du bureau municipal</p>
---	---	---

Votre conseil municipal en résumé

Programme TECQ, nous avons reçu le paiement final de 198 099.66\$ ce qui met fin à la subvention de 879 561\$

Nous avons 12 matricules en vente pour non-paiement de taxes pour un montant de 46,000.00\$ tous ont remboursé leur dette.

Dépenses totales en mars : 58 865.54\$

Mme Gravel est autorisée à participer au colloque les 11 et 12 septembre prochain coût de 325.00\$ co-voiturage avec la municipalité de Rapide-Danseur.

La municipalité demande à la MRC d'apporter du support pour un regroupement des services en urbanisme.

Mme Cynthia Sancartier a suivi sa formation en éthique au coût de 440.00\$ avant taxes

Paiement à Cain Lamarre de 775.00\$ avant taxes pour dossier en litige

Marcel Baril Inc dépositaire Somavrac a été retenu pour 64 000 litres d'abat-poussière au taux de 0.4972\$

M. le maire est allé au Rassemblement municipal à Lorrainville coût de l'inscription 90.00\$

Mois de l'arbre distribution 17 mai de 9 heures à midi.

Résolution pour demander au gouvernement de revenir sur sa décision de mettre fin au programme RénoRégion.

Accepter les dépenses de travaux à l'aqueduc au montant de 11,567.83\$

Nous avons adopté notre organigramme et bottin de ressources pour la sécurité civile.

Le conseil a autorisé la construction d'un camp sur un lot de la municipalité.

Il y aura collecte de bouteilles le 12 mai pour un voyage éducatif pour l'école Dagenais de Palmarolle

Nous avons fait une demande de 35 000.00\$ à la députée pour l'entretien de nos chemins.



VOICI L'HORAIRE DES
COLLECTES DE VIDANGE POUR 2025

2025 CALENDRIER DE COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES



JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL											
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S					
			1 X		3	4							1											1			1	2	3	4	5	
5	6	7			10	11	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12					
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19					
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22	20	21 X	22	23	24	25	26					
26	27	28	29	30	31	31	23	24	25	26	27	28	29	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30								
														30	31																	

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			1 X	2	3	4	5						1	2
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
18	19 X	20	21	22	23	24	22	23	24 X	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30
																					31						

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE										
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S				
		1 X	2	3	4	5	6				1	2	3	4										1		1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13				
14	15	16	17	18	19	20	12	13 X	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20				
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25 X	26	27				
28	29	30					26	27	28	29	30	31	31	23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31							
														30																	

MUNICIPALITÉS DESSERVIES
Duparquet • Rapide-Danseur • Gallichan • Roquemaure

- X Congé férié
- ♻️ Collecte de recyclage
- ♻️ Collecte de déchets

Pour faire suite a certains commentaires reçus je vous fais parvenir une partie du RÈGLEMENT #244
SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

ARTICLE 9 : NOMBRE D'ANIMAUX AUTORISÉS

Il est interdit :

- 1) de garder dans une unité d'occupation plus de trois (3) chiens;
- 2) de garder dans une unité d'occupation plus de trois (3) chats;
- 3) de garder dans une unité d'occupation la combinaison de plus de quatre (4) chats et chiens;
- 4) de garder dans une unité d'occupation plus de neuf animaux toutes espèces confondues n'incluant pas les animaux de ferme de petites tailles et animaux de ferme.

Malgré les paragraphes 1° et 2°, lorsqu'une chienne, une chatte ou une lapine met bas, les chiots, les chatons ou les lapereaux peuvent être gardés pendant une période n'excédant pas 3 mois.

Nonobstant le paragraphe 4, les personnes qui détiennent plus de 9 animaux toutes espèces confondues dans une unité d'occupation au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement sont exemptées de l'application du présent paragraphe pour la durée de vie de ces animaux

La Gallithèque votre bibliothèque
207, chemin de la rivière ouest (en bas)

Nous avons besoin de bénévoles.
Si vous êtes intéressés, contactez
Ginette Baril au 819-787-6049.

Passez voir nos nouveautés !

À qui sait attendre - Michaël Connelly
Les graces du presbytère - Claire Bergeron
Dix jours - Marie Laberge
Cent ans d'amour - Janette Bertrand
Le plus extraordinaire des voyages - Marc Garneau
Un avenir radieux - Pierre Lemaitre
Lever de soleil sur moisson - Hunger Games
Bulletin spécial - Tome 1 et 2 - Geneviève Cloutier



Ouvert les mercredi de 18h30 à 19h30

Vous pouvez nous faire des suggestions.

Livres facile à lire (niveau 1-2-3) premières lectures
Peupeine aime faire pitié - Hélène Bernier
Miaou aime la plage - Hélène Bernier
Polo aime décorer les sapins - Richard Petit
Bibi aime péter dans les fleurs - Richard Petit
Moi ce que j'aime, c'est les monstres-Tome 1 et 2 - Emil Ferr
Si c'était facile nous serions tous riches - Sandy Lachapelle
Les héritiers de la mine - Jocelyne Saucier
L'énigmatique - Monsieur Poulin
Pour une fraction de seconde - Guy Delisle



Notre comité vous souhaite
Joyeuse fête des mères !

Prix d'abonnement pour 1 an
12 et moins : 2\$
12 et plus : 5\$

Conseil en bref

Avril 2025

Faits saillants du conseil d'administration

Virage numérique du Transport Coup de pouce

Face à la complexité croissante de la gestion des coupons, La MRC d'Abitibi-Ouest a choisi d'amorcer un virage Numérique pour optimiser la planification, l'exploitation, la gestion et l'administration du service Transport Coup de pouce. Le conseil a retenu la proposition de la firme Fraxion, au montant de 83 820 \$ (taxes en sus) pour une période de trois ans. Cette décision s'appuie sur l'analyse et la recommandation du comité Transport, sécurité et technologie, en lien avec les modalités de la proposition reçue.



Programme de soutien financier aux projets culturels

Il a été résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'analyse concernant les projets présentés dans le cadre du Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest. Au total, cinq projets ont reçu une recommandation favorable.

Projet	Montant demandé	Recommandation
Galerie d'art extérieur	3951 \$	3951 \$
En chœur avec nos aînés	3503 \$	2879 \$
Salon régional de l'enfance	2957 \$	2957 \$
Atelier bande dessinée	806 \$	769 \$
Mémoires vivantes des écoles de rang	4000 \$	4000 \$

Plateforme de compostage : vers une nouvelle entente avec la Ville de La Sarre

En raison de la décision de la Ville de La Sarre de suspendre son projet d'agrandissement du parc industriel, la MRC d'Abitibi-Ouest devra assumer seule la construction du chemin d'accès menant à la future plateforme de compostage, ainsi que les coûts liés à l'installation de la ligne électrique nécessaire au projet. Une entente de principe avait été conclue en 2022 entre la MRC et la Ville concernant l'achat du terrain, le partage des coûts du chemin d'accès et les services électriques. Cette entente n'est plus applicable dans le contexte actuel. Les maires ont donc mandaté le directeur général pour renégocier une nouvelle entente avec la Ville de La Sarre, afin d'assurer la poursuite du projet.

Avril 2025

Services de prélèvements et de santé courants

CLSC en milieux ruraux d'Abitibi-Ouest et Beaucanton

Voici l'horaire du mois. Notez que les services sont offerts sur rendez-vous seulement.

MAI 2025			
Prélèvements : 8 h à 9 h 30		Notez que les services de santé courants ne sont pas offerts à Taschereau, Gallichan, Duparquet et Normétal.	
Santé courants : 10 h 30 à 11 h 30			
Macamic	Palmarolle	Dupuy	Beaucanton
Mardi 6 mai	Mardi 13 mai	Mercredi 14 mai	Mercredi 7 mai
Mardi 13 mai	Mardi 20 mai	Mercredi 28 mai	Mercredi 21 mai
Mardi 20 mai	Mardi 27 mai	-	-

Duparquet	Gallichan	Normétal	Taschereau
Mercredi 21 mai	Mercredi 14 mai	Mardi 13 mai	Jeudi 1 mai
-	Mercredi 28 mai	Mardi 27 mai	

Coordonnées pour prendre rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h :

Macamic : 819 782-4661, poste 3222

Palmarolle : 819 787-2216, poste 233

Dupuy : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Beaucanton : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Normétal : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Gallichan et Duparquet : 819 787-2216, poste 233

Taschereau : 819 782-4661, poste 3222

COLLECTION ARCHÉOLOGIQUE
JOSEPH BÉRUBÉ, À GALLICHAN

Nous recrutons !



OFFRE D'EMPLOI

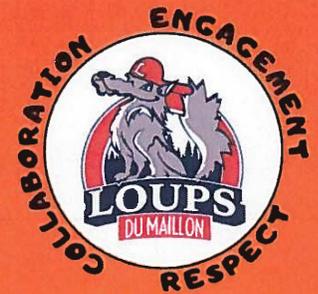
- GUIDE-INTERPRÈTE MUSÉE
- DU 22 JUIN AU 16 AOÛT 2025
- DU MERCREDI AU DIMANCHE,
- DE 10H00 À 17H00

**Contactez-nous
dès aujourd'hui**

**Responsable: Valérie Larochelle
Téléphone: 819-339-6800**

**Application via l'adresse suivante:
collectionjberube@gmail.com**

Offre d'emploi



Infos

-  Personnel de soutien
-  École du Maillon, Pavillon de Roquemaure
-  24,80 \$ à 26,98 \$
+ 12,13 % (av. sociaux)
+ 8,77 % à 11,21 %
(vacances selon l'ancienneté)
-  Dès que possible
-  Indéterminée ou au retour du titulaire
-  13 heures/semaine (les jours de classe seulement)

Pour postuler

Les personnes intéressées doivent nous faire parvenir leur demande écrite, accompagnée de leur curriculum vitae, par courriel ou par la poste.

CSS Lac-Abitibi

500, rue Principale
La Sarre (Québec)
J9Z 2A2

resshum@csslac.gouv.qc.ca

T-24-098

Surveillant(e) d'élèves

Description

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à s'assurer du respect, par les élèves, de la politique d'encadrement de l'école concernant la discipline.

Attributions caractéristiques

La personne salariée de cette classe d'emplois exerce une surveillance dans l'établissement scolaire et ses dépendances pour s'assurer du respect des règlements et voir à la sécurité des élèves ; elle effectue des rondes, donne des avertissements, elle note et signale les dérogations aux personnes désignées ; elle accueille et dirige les élèves et les visiteurs ; elle donne des explications concernant la réglementation ; au besoin, elle...

[Lire plus](#)

Qualifications requises

Scolarité et expérience :

Être titulaire d'un diplôme de 5e année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir une (1) année d'expérience pertinente ayant permis d'acquérir une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines....

[Lire plus](#)

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE D'ABITIBI

Article No 22

Voici la réponse à la question qui était posée à la fin de [l'Article #20](#)

Question no 21

Quelle période fut la plus destructrice, conséquence des feux de forêt ?

Réponse : de 1921 à 1923

L'importance de la forêt dans l'histoire et l'économie du Québec.

L'histoire du ministère des Terres et Forêts débute après la conquête de 1760. Les Anglais s'occupent de l'inventaire du pays par l'intermédiaire de Samuel Holland qui est nommé ingénieur de la garnison par James Murray. Avec la signature du traité de Paris de 1763, la Nouvelle France est cédée officiellement à l'Empire britannique et devient la province de Québec. C'est à partir de ces événements que débute réellement l'histoire du Ministère.

Dès 1763. Le Bureau du commerce et des colonies dicte des instructions soumettant les concessions des terres publiques à certaines conditions. D'après ces instructions, toutes les terres de la Couronne doivent être concédées en tenure libre et sans autres conditions, de reprendre partiellement ou en totalité ces concessions dans le cas où cela deviendrait nécessaire à des fins militaires. Cela coïncide avec la création de l'arpenteur général. Ces concessions se font au moyen de billet de location ou de permis d'occupation.

Le mode de concession ne change pas immédiatement après la Conquête. Ce sont des instructions remises à Murray après la signature du traité, qui apportent deux changements majeurs dans la concession des terres. Le premier marque la fin du système de distribution des terres en cens et rentes (seigneuries), lequel sera remplacé par la concession des terres sous la tenure de franc et commun socage, c'est-à-dire sans aucune redevance annuelle attachée au titre de concession, donc l'État qui se charge désormais de la colonisation sur les terres de la couronne. Le second changement influence la planification et l'aménagement du territoire. Sous le Régime français, il semble qu'il n'existait aucune règle déterminant la forme, l'orientation et l'étendue des concessions seigneuriales. Les instructions imposent désormais la forme et les dimensions des terres concédées.

Vers 1786, le gouverneur supervise, avec l'aide de l'arpenteur général, l'attribution des nouvelles concessions de terres. En 1787 un comité des terres est mis sur pied pour s'occuper de ces opérations. Avec l'Acte constitutionnel de 1791, le système des cantons et de concessions de terre en franc et commun socage est implanté. En 1792, l'ouverture croissante de nouveaux territoires amène la transformation du Comité des terres en Bureau des terres de la couronne. À partir de 1826 les terres publiques seront vendues au lieu d'être concédées gratuitement. La procédure d'octroi des terres, mise en place à la fin du XVIIIe siècle, favorise le rapprochement entre le Bureau de l'Arpenteur général et du commissaire des terres

nouveaux territoires entraîne la transmission de toutes les charges du Bureau de l'arpenteur général au Bureau des terres. Le poste d'Arpenteur général sera finalement aboli le 17 mars 1985.

En 1867, lors de la Confédération, le bureau des terres deviendra le département des terres de la Couronne de la province de Québec. Le département assume alors le mandat de surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache à l'administration de la Couronne. À partir des années 1820, l'importance de l'aménagement des et à la vente des terres publiques et il applique la politique des bois et forêts. Il offre aussi des services d'arpentage et de cadastre(1866). Le fonctionnaire typique de ce Département est l'agent des terres qui assure la vente ou la location des terres publiques, l'octroi des licences et des permis de coupe de bois, l'inspection des terres, la protection du domaine public, etc. Le Département contrôle aussi les mines et les pêcheries, applique les lois relatives à la chasse et s'occupe des affaires indiennes. De plus il assure l'administration des Biens des Jésuites, du Domaine de la Couronne et de la Seigneurie de Lauzon.

En 1897, le Département subit une modification en devenant le Département des Terres, Forêts et Pêcheries. Il perd la gestion des Mines qui passent au département de la Colonisation et des Mines. Ce transfert est de courte durée, car dès 1901, les Mines reviennent sous le chapeau du nouveau ministère des Terres, Mines et Pêcheries. En 1904, le gouvernement décide d'effectuer la classification des terres(terres propres à la culture et terres d'exploitation forestières). Cette classification aura une grande importance lors du transfert de la gestion des terres propres à la culture au ministère de la Colonisation en 1921. Les terres publiques seront gérées conjointement pour deux activités différentes, soit la colonisation et l'exploitation forestière.

En 1905, le va-et-vient reprend alors que mines, pêcheries et chasse retournent au ministère de la Colonisation. C'est la naissance du ministère des Terres et Forêts. Le cadastre quittera le Ministère pendant une courte période, c'est-à-dire de 1933 à 1936. L'arpentage et la gestion des terres publiques demeurent dans le mandat du Ministère qui se voit donner en plus, l'administration des parcs, de même que les ressources hydrauliques (Commission des eaux courantes). Soulignons aussi que la Commission de géographie, créée en 1912, relève de sa juridiction à partir de 1920.

Pendant les années 1897-1979, de nouveaux secteurs de développement apparaissent pour chaque activité principale du Ministère (bois et forêts surtout) : implantation de laboratoire, création du Service forestier, établissement d'une pépinière forestière à Berthierville en 1908, fondation de l'École forestière de l'Université Laval en 1910, fondation de l'École des gardes forestiers et de l'École de papeterie à Trois-Rivières en 1923, création de la Commission des produits forestiers et de la Commission des opérations forestières en 1930, création des bureaux de la météorologie, entomologie et pathologie en 1937, création d'une École de protection des forêts à Duchesnay en 1947, etc.

À partir de 1905 jusqu'à la fusion du ministère des Terres et Forêts avec le ministère des Richesses naturelles en 1979, les activités principales du Ministère demeurent les mêmes. Il s'agit d'une continuité de tout ce qui a été mis en place au

cours de son histoire avec l'ajout de services complémentaires pour répondre aux nouveaux besoins dans le développement des ressources de la province.

À partir de 1979, c'est le ministère de l'Énergie et des Ressources qui change de nom en 1994 pour Ressources naturelles, qui assume la gestion et la mise en valeur des terres publiques, ainsi que la gestion des ressources forestières, minérales et énergétiques du Québec.

Évolution du titre et des responsabilités ministérielles :

Ministère des Ressources naturelles Faunes et Parcs. (2003-2005)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. (2005-2012)

Ministère des Ressources naturelles. (2012-2014)

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. (2014-2022)

Ministères des Ressources naturelles et des Forêts (octobre 2022- aujourd'hui)

N.B.

Le Secteur des forêts relève désormais du ministère des Ressources naturelles et des Forêts alors que les secteurs de la faune et des parcs relèvent du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Ce changement était logique, car les coupes forestières et la protection de la faune dirigées par le même ministère rendaient difficile.

Lors de la prochaine publication, nous ferons un bref retour historique sur la protection des forêts avec l'installation et le fonctionnement des postes et des tours de garde-feux et leur évolution...

Question no 22

**En quelle année a été créée l'École de protection des forêts à Duchesnay
(Sainte Catherine de la Jacques Cartier).**

Par Émilien Larochelle, pour la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Abitibi

Le petit babillard de Gallichan

*Bureau municipal fermé
pour la Fête des patriotes
Lundi le 19 mai*

Jolis meubles antiques à vendre

Communiquez au 819-787-6647



Table antique \$250
3 chaises capitaine
\$20/chacune 819-787-6647



Lit antique, sans matelas
Commode et table de nuit
\$450
819-787-6647
Ce # n'est pas un cellulaire

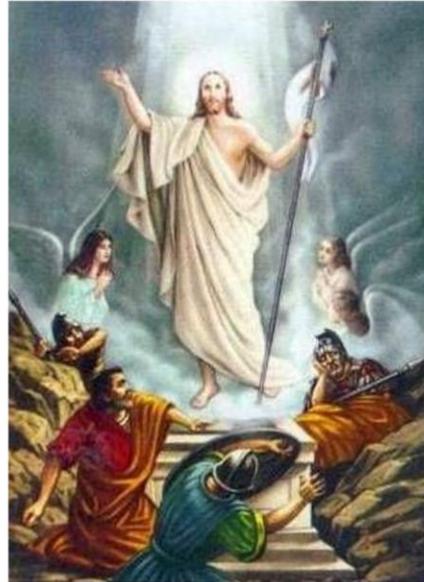


\$25.
819-787-6647
Ceci n'est pas un
cellulaire
Porte parapluie
Ou autre

Communauté chrétienne de St-Laurent de Gallichan

➤ **Projet d'horaire des offices:**

- **Célébration** Samedi 05 avril, 19h00
- **Messe (Rameaux)** Samedi 12 avril, 19h00
Pour le repos de l'âme de M. Marcel Côté (18 iè anniversaire) par Mme Gertrude Bélanger-Côté.
- **Chemin de croix**
Vendredi 18 avril 2025 à 15h00
- **Messe de Pâques** Sam. 19 avril, 19h00
Pour le repos de l'âme de M. Lucien Morin par son épouse Mme Rachelle Bélanger et ses enfants.
- **Messe** Samedi 26 avril, 19h00
Pour le repos de l'âme des membres des familles Coulombe et Lambert par Mme Julie Coulombe-Lambert.



Joyeuses Pâques

➤ **Lampe du sanctuaire**

Elle brûlera pendant la semaine:

- *du 05 avril aux intentions de Mme Sylvie Lambert-Bourque*
- *du 12 avril aux intentions de Mme Gertrude Bélanger-Côté.*
- *Du 19 avril aux intentions de Mme Annette Morin.*
- *du 26 avril aux intentions de Mme Paulette Royer..*
- **Feuilleton paroissial.**
Le feuilleton du mois d'avril est une commandite de M. Guylain Lévesque

➤ **Baptême.**

Pour la préparation au Baptême on communique avec **Mme Carolle Rivard**, responsable, au **(819) 787-6279**

➤ **Tenue des registres.**

Mme Carmelle Rivard assure la bonne tenue des registres paroissiaux. Voici ses coordonnées: Tél: **819-787-6724**

➤ **Funérailles.**

Pour la préparation de la messe et l'hommage au défunt lors d'un décès on communique avec **Mme Céline Denis**, responsable au **(819) 787-6073**

➤ **Comité du cimetière**

Responsables: **M. Louis Naud** au **(819) 787-6805** et **M. Normand Bourque** au **(819) 787-6737**.

➤ **Pour rejoindre nos prêtres:**

Pour des visites ou autres...
L'Abbé Crescent (819) 301 -0132
L'Abbé Emmanuel: (819) 2180196

Un grand merci à tous ceux et celles qui participent ou collaborent aux cérémonies religieuses tout au long de l'année.

Administration de la Fabrique: Carmelle Rivard, présidente, Jules Perron, Laurent Gingras, Normand Bourque, Carolle Rivard, Marcel Gingras et Diane Lévesque.

 Desjardins